

Liste des Délibérations examinées en séance
Conseil Municipal du 21 septembre 2023 à 18H00

(Article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Statut
2023_70D	Convention avec le Syndicat Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 relative à la cession des stations de recharge pour Vélos à Assistance Électrique (VAE)	Adoptée à l'unanimité
2023_71D	Passage à la norme comptable M57	Adoptée à l'unanimité
2023_72D	Contrat de maintenance du dispositif de filtrage de l'accès internet de l'école	Adoptée à l'unanimité
2023_73D	Modification de la convention pour occupation du domaine public communal par l'association « les Amis de la Broue »	Adoptée à l'unanimité
2023_74D	Modification du montant du crédit alloué aux élèves de l'école primaire de Saint-Firmin	Adoptée à l'unanimité
2023_75D	Création d'un poste saisonnier d'adjoint technique territorial	Adoptée à l'unanimité
	Vente à l'amiable d'un terrain communal « ancien terrain de foot »	Ajournée

Le Maire,
Jean-Luc BLACHE



Vu pour être affiché le : 26 septembre 2023

Le Secrétaire de séance,
Yves DAVIN

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de leur publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil - 13281 Marseille Cedex 6, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au registre des délibérations.